

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 07 JUILLET 2022

Délibération n°22-07-14

L'an deux mille vingt-deux et le 07 juillet, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil communautaire sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de Membres en exercice : 34
- Nombre de Membres présents : 26
- Nombre de votants : 32
- Date de la Convocation : 30 juin 2022

Objet : Administration - Attributions de subventions

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ (<i>Pouvoir de M. Charles ZILLIOX</i>) -
CHAVANAY :	Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir de M. Patrick MÉTRAL</i>), M. Yannick JARDIN, Mme Nathalie BÉAL (<i>Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET</i>).
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	M. Stéphane TARIN, Mme Agnès VORON (<i>Pouvoir de M. Michel DEVRIEUX</i>), M. Jean-François CHANAL (<i>Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE</i>) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY (<i>Pouvoir de Mme Véronique MOUSSY</i>) -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX (<i>Pouvoir à M. Jacques BERLIOZ</i>) -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL (<i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i>), M. Jean-Baptiste PERRET (<i>Pouvoir à Mme Nathalie BÉAL</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX (<i>Pouvoir à Mme Agnès VORON</i>), Mme Martine JAROUSSE (<i>Pouvoir à M. Jean-François CHANAL</i>) -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	Mme Véronique MOUSSY (<i>Pouvoir à M. Christian CHAMPELEY</i>).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

CHUYER :	M. Philippe BAUP -
PÉLUSSIN :	Mme Corinne ALLIOD KOERTGE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220707-22_07_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2022

Affichage : 09/01/2020

Le Bureau communautaire propose une session d'attribution de subventions :

Bénéficiaire	BP 2022 Montant Proposé	Imputation comptable
Les métiers de l'art	1 000 €	Budget général /6574
Compagnie Ateuchus	2 000 €	Budget général /6574

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le versement des subventions selon la répartition visée ci-dessus.

Le bureau propose par ailleurs de porter l'enveloppe annuelle de l'aide de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien aux manifestations culturelles à intérêt communautaire de 10 000 € à 15 000 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

- Approuve le versement des subventions selon la répartition visée ci-dessus,
- Porte l'enveloppe annuelle de l'aide de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien aux manifestations culturelles à intérêt communautaire de 10 000 € à 15 000 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Serge RAULT

Le Président,



Serge RAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220707-22_07_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2022

Affichage : 09/01/2020